

MAIRIE DE CHARNÈCLES (38140)
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE CHARNÈCLES
SÉANCE DU 18 JUIN 2026

Nombre d'élus : 13	Présents : 9	L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à dix-huit heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Bertrand RICHARD, président du CCAS de Charnècles.
Absents : 4	Procurations : 2	
Date de convocation : 12/06/2026		

Étaient présents : Bertrand RICHARD, Lucas BARAZZUTTI-ALMEIDA, Christine LABBÉ, Séverine FAISST, Hélène SPINA, Sylvie VALENCIA, Appolinaire BRISSY GHADOUT, Marie-Claire TIRARD-GATEL Marie-Claire, Marie-Christine ROBIN.

Ont donné pouvoir : Gisèle MAUDUIT à Marie-Christine ROBIN, Pascale POMMIER à Séverine FAISST.

Absents : Sylviane BONNET, Ghislaine SEIGLE-VATTE, Gisèle MAUDUIT (a donné pouvoir), Pascale POMMIER (a donné pouvoir).

Secrétaire de séance : Marie-Christine ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 FÉVRIER 2026

Monsieur le président propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 février 2026.

Le compte-rendu est adopté par « 11 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DÉLIBÉRATION 2026-008 : Installation du conseil d'administration et désignation du vice-président du CCAS

Monsieur le président rappelle que par délibération n°2026-018 en date du 15/04/2026, le conseil municipal de la commune de Charnècles a décidé de fixer à 12 le nombre de membres siégeant au sein du conseil d'administration du CCAS. Il rappelle que 6 élus ont été désignés par le conseil municipal et que 6 ont été nommés par arrêté du maire.

MEMBRES ELUS	MEMBRES NOMMES
Christine LABBÉ	Sylvianne BONNET
Pascale POMMIER	Gisèle MAUDUIT
Appolinaire BRISSY-GHADOUT	Marie-Christine ROBIN
Séverine FAISST	Hélène SPINA
Lucas BARAZZUTTI-ALMEIDA	Marie-Claire TIRARD-GATEL
Ghislaine SEIGLE-VATTE	Sylvie VALENCIA

Une fois le conseil d'administration du CCAS installé, monsieur le président expose à l'assemblée qu'en application de l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du CCAS élit, dès sa constitution, un vice-président qui a notamment pour fonction de présider ledit conseil en l'absence du maire, président du CCAS.

Monsieur le président demande si des membres du conseil d'administration sont volontaires pour assumer la tâche de vice-président du CCAS.

Madame Christine LABBÉ présente sa candidature.

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président à bulletin secret. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne)	11
Nombre de bulletins nuls ou assimilés (article L66 code électoral)	0
Nombre de bulletins blancs (article L65 code électoral)	0
Suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Madame Christine LABBÉ a obtenu : 11 voix.

Madame Christine LABBÉ ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée vice-présidente du CCAS et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Échanges préalables à la mise au vote : néant.

FINANCES

DÉLIBÉRATION 2026-009 : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur le président expose à l'assemblée que le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendu de comptes.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le conseil d'administration doit se prononcer sur le CFU 2025 avant le 30 juin 2026. Le rapport de présentation du CFU est soumis à l'assemblée délibérante.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L2121-31 relatif au compte administratif et au compte de gestion ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, notamment son article 9 modifié par l'article 48 du décret 92- 125 du 6 février 1992 ;

VU le budget primitif de l'exercice 2025 ;

VU le CFU 2025 ;

Monsieur le président présente au conseil d'administration, le compte financier unique du CCAS pour l'exercice 2025, tel que résumé ci-après :

RÉSULTAT CCAS 2025	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 987,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 115,17 €
RESULTAT 2025	-7 128,17 €
002 RESULTAT REPORTE	9 042,67 €
RÉSULTAT FINAL 2025	1 914,50 €

Monsieur le président ne prenant pas part au vote, sort de la salle. La présidence est confiée à Christine LABBÉ, vice-présidente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 10 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

ADOpte le compte financier unique 2025 ;

AUTORISE monsieur le président à signer tous les documents s'y rapportant ;

Échanges préalables à la mise au vote : néant.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil d'administration débute par un tour de table, suivi d'une présentation des actions et du fonctionnement du CCAS.

Christine LABBÉ note les volontaires pour téléphoner aux aînés dans le cadre du plan canicule.

Marie-Claire TIRARD-GATEL demande ce qu'il en est de l'aide au BAFA. Bertrand RICHARD présente le dispositif mis en place par 16 communes du Pays Voironnais, avec la CAF et 2 structures (MJC Rives et AEJ Saint-Etienne-de-Crossey), qui a pris la suite de ce qui avait été mis en place précédemment par les CCAS de Charnècles et les communes du Coeur Vert avec la MJC de Rives.

Marie-Claire TIRARD-GATEL indique que certaines (grosses) communes proposent des semaines de vacances pour les aînés avec l'ANCV, et demande si nous pourrions intégrer le dispositif. Ce sujet est noté comme étant à travailler dans les mois qui viennent.

Calendrier : marché d'automne le 11 octobre (repas organisé par le CCAS) – repas des aînés le 12 décembre sous réserve de la disponibilité des traiteurs.

Séance levée à 19h20.

Procès-verbal adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil d'administration du 27/08/2026.

Le président du CCAS
Bertrand RICHARD




La secrétaire de séance,
Marie-Christine ROBIN

